

COMMUNIQUE DE PRESSE

Marseille, le 4 septembre 2014

Rythmes scolaires

Le mépris, un film de Jean-Claude Gaudin

« Occupez-vous de vos enfants aussi ! » C'est la réponse inouïe du maire de Marseille aux parents d'élèves désorientés par l'abdication et l'incompétence de la municipalité face à la réforme des rythmes scolaires. La majorité de Jean-Claude Gaudin s'est toujours illustrée par le mépris à l'endroit de la communauté éducative.

Une nouvelle fois, l'attitude politicienne du maire de Marseille – opposé à l'application de la réforme avant de changer d'avis en juillet - pénalise les parents d'élèves et les enfants. Et ce n'est pas le bricolage de dernière minute qui transforme les activités périscolaires en garderie - mesure prise pour tenter d'étouffer la colère de ses administrés – qui va changer la donne. Pourtant, d'autres positions étaient possibles. Celle de la loyauté envers l'Etat, avec la mise en œuvre de la réforme qu'il pouvait anticiper et préparer depuis deux ans. Un temps largement nécessaire pour recruter et former des animateurs qualifiés dans le domaine du périscolaire. Celle du courage, en résistant et refusant jusqu'au bout une réforme insatisfaisante sur de nombreux points. C'est le choix de plusieurs maires davantage préoccupés par le bien-être et la réussite des enfants.

Mais depuis vingt ans, c'est un tout autre combat qui anime Jean-Claude Gaudin et son équipe : dérouler le tapis rouge aux établissements privés, exonérés eux de réforme des rythmes scolaires, en laissant se dégrader l'Ecole publique. Sa volte-face fait que rien n'est prêt en cette rentrée et que la note va être payée par le contribuable. Comme pour le Vélodrome.

Si la réforme Peillon est bien en-deçà des enjeux et des besoins, rappelons que c'est la droite de Gaudin qui avait supprimé une demi-journée d'école aux élèves : voilà qui ne risquait pas d'aider l'école à réduire les inégalités. C'est maintenant le gouvernement « socialiste » qui impose aux collectivités locales de prendre en charge cette demi-journée. Selon où ils vivent, les enfants auront droit à des activités de qualité ou à une simple garderie, à des loisirs gratuits ou payants. Une conception totalement antirépublicaine !

L'État doit rendre aux enfants les heures d'école qui leur ont été volées. Il doit également inscrire la réforme dans un cadre national et garantir la gratuité des activités périscolaires proposées. Comme il doit garantir le statut et la formation des animateurs. À partir des réalisations des communes, construisons un grand service public national du loisir éducatif, pour des activités de qualité, gratuites, pour tous et partout.

Jean-Marc Coppola

Conseiller municipal de Marseille

Vice-président de la Région PACA délégué aux lycées